

# GUIDE D'UTILISATION DU REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ



Ne pas attendre que l'incident, l'accident, l'intrusion ou l'agression surviennent. Obliger l'institution à écouter et prendre en compte les besoins de ses personnels. Notre combat, à vos côtés, est d'utiliser les procédures de signalement et d'alerte pour mieux faire prendre en compte la santé et la sécurité au travail.

# LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ, UN OUTIL A FAIRE VIVRE !

Pouvoir alerter, c'est déjà pouvoir agir ! Les écrits restent...sur le registre santé et sécurité.  
Pour vous aider à mieux identifier les situations pouvant faire l'objet d'une saisine du CHSCT, voici quelques exemples :

## LES RISQUES PROFESSIONNELS

- l'environnement extérieur,
  - l'aspect immobilier provoquant des difficultés pour l'accès au poste de travail,
  - l'état des bâtiments,
  - la propreté et l'hygiène,
- la sécurité (électricité, gaz, produits ou matériels dangereux,...)
- chutes ou glissades,
- risques de maladies contagieuses ou professionnelles,
- ambiance de travail (éclairage, bruit, environnement, espace de travail, charges physiques et postures, travail sur écran...),
- manque de formation et d'information sur les risques liés à la santé et la sécurité au travail.

## LES SITUATIONS OU ÉVÈNEMENTS A SIGNALER

**Incivilité / violence** : non respect des règles de vie et des personnels, atteinte à la sécurité, dommage aux locaux et/ou au matériel, atteinte aux biens personnels et/ou collectifs, intrusion d'éléments externes à l'établissement.

Insultes, menaces, intimidations, gestes violents, agressions verbales physiques, harcèlement moral et/ou sexuel, atteinte à la vie privée, diffamation, discrimination, conflit exacerbé entre collègues, avec des parents, abus de pouvoir...

**Organisation du travail** : charge trop importante, rythme insupportable, pénibilité, moyens inadéquats...

Ce registre doit être disponible et bien visible par tous. Il est **OBLIGATOIRE** dans les écoles, collèges et lycées.

Informations complémentaires sur notre site :

<http://sections.se-uns.org/60/>

Rubrique CHSCT



# COMMENT REMPLIR UNE FICHE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)?

Le registre de santé et sécurité au travail est un outil de prévention permettant à tous les personnels et usagers de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte :

- à leur intégrité physique et/ou morale
- à leur santé
- à la sécurité des biens des personnes

Lorsque l'on a signalé une situation de ce type et qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée, il ne faut pas attendre l'incident ou l'accident pour agir... Je saisis le CHSCT !

On peut y signaler tout risque matériel ainsi que les risques psycho-sociaux (incivilités, absence de réponse suite à une demande d'aide, manque de personnel...)



## LES ÉTAPES A SUIVRE

Je constate un fait, incident ou accident / Je suis victime de ...

**1)** Je me procure le registre santé et sécurité de mon école ou mon établissement.

**2)** Je remplis la fiche d'observation du registre santé et sécurité au travail.

**3)** Je remets cette fiche à mon directeur d'école, qui transmettra une copie à l'IEN de circonscription. Ce dernier enverra la fiche à l'Assistant de Prévention.

**4)** J'envoie une copie de cette fiche au délégué CHSCT UNSA au [60@se-uns.org](mailto:60@se-uns.org).



Membres UNSA Education au CHSCT de l'Oise:

**Nathalie PUISSANT, Professeur des écoles Crèvecœur-le-Grand**  
**David HAMERY, Professeur des écoles Compiègne**  
**Héloïse TANNÉ, Professeur des écoles Clermont**  
**Romy CANVOT, Secrétaire IEN Pont Ste Maxence**



# DU SIGNALEMENT ... AUX SOLUTIONS

A titre d'exemples, voici quelques situations concrètes traitées lors des derniers CHSCT de l'Oise :

## Exemple 1

Violences verbales et menaces physiques d'un parent d'élève à l'encontre des enseignants

- L'IA-DASEN a rencontré l'équipe éducative dans l'école dès le lendemain de la saisine du CHSCT. Si besoin, l'IA-DASEN s'est engagé à déclencher les mesures de protection fonctionnelle.

## Exemple 2

Accident impliquant des bus et des piétons sur le parking d'un lycée

- La région propose au Conseil Départemental la mise en place de deux agents "gilets rouges" chargés d'accompagner les élèves aux cars. La mairie propose également d'utiliser la voie "pompiers" pour faire circuler les cars.

## Exemple 3

Souffrance au travail liée à la présence d'un élève violent ou hautement perturbateur

- Le CHSCT propose le suivi du Pôle Ressource Départemental qui va permettre d'apporter une aide aux écoles et aux équipes de circonscription pour la prise en charge de l'élève.

## Exemple 4

Forte suspicion de présence d'amiante (sols de l'école fortement dégradés)

- L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail s'est rendue à l'école. L'IA-DASEN a écrit à la mairie pour demander le Diagnostic Technique Amiante (DTA).

